

appauvrissent la couche d'ozone. Nous demandons instamment à toutes les parties de ratifier au plus tôt le Protocole amendé.

65. Nous reconnaissons qu'il faudra intensifier la coopération en ce qui concerne l'étude scientifique des incidences du changement climatique et les conséquences économiques des stratégies qui pourront être mises en place. Nous sommes conscients de l'importance de travailler ensemble, au cours des prochaines décennies, à la mise au point de nouvelles technologies et méthodes qui viendront s'ajouter aux mesures d'économies d'énergie et autres mesures destinées à réduire les émissions de dioxydes de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Nous sommes en faveur de l'accélération de l'étude et de l'analyse scientifiques et économiques de la dynamique et de l'impact potentiel du changement climatique, et des réponses possibles des pays industrialisés et en développement.

66. Nous sommes déterminés à prendre des mesures pour accroître les forêts, tout en protégeant celles qui existent et en reconnaissant le droit souverain de chaque pays d'utiliser ses ressources naturelles. La destruction des forêts tropicales a atteint des proportions alarmantes. Nous saluons l'engagement du gouvernement nouvellement installé au Brésil de mettre un terme à cette destruction et d'assurer une gestion durable des forêts. Nous appuyons activement ce processus et nous sommes disposés à engager un nouveau dialogue avec les pays en développement sur les moyens d'étayer ces efforts. Nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement du Brésil à l'exécution d'un programme-pilote global visant à faire échec à la menace posée aux forêts pluviales tropicales dans ce pays. Nous demandons à la Banque mondiale de préparer une proposition en ce sens, en étroite collaboration avec la Commission des Communautés européennes, pour présentation au prochain Sommet économique au plus tard. Nous invitons vivement les autres pays concernés à se joindre à nous dans cette entreprise. L'expérience acquise grâce à ce programme-pilote devrait être immédiatement partagée avec les autres pays aux prises avec le problème de la destruction des forêts tropicales. Le Plan d'action pour les forêts tropicales devrait être revu et renforcé de façon à ce qu'une importance plus grande soit accordée à la conservation des forêts et à la préservation de la biodiversité. Le plan d'action de l'Organisation internationale des bois tropicaux doit être étayé afin de mettre l'accent sur l'exploitation des forêts en vue d'un développement durable et d'améliorer les opérations de marché.

67. Nous sommes prêts à entamer dès que possible des négociations dans les instances appropriées sur une convention ou un accord global concernant les forêts afin de stopper la déforestation, protéger la diversité biologique, stimuler des initiatives positives dans le domaine de la foresterie et s'attaquer aux menaces qui se posent aux forêts du monde. La convention ou l'accord devrait être achevé le plus tôt possible,